

# Compte-Rendu Sommaire du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Boismorand **Séance du 22 février 2017**

~~~~~

## Approbation du compte administratif 2016

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion du Receveur Municipal

Il en ressort :

### Section Fonctionnement :

|                                            |            |
|--------------------------------------------|------------|
| ➤ Recettes exercice 2016                   | 589 170.47 |
| ➤ Dépenses exercice 2016                   | 500 150.19 |
| ➤ Excédent de fonctionnement exercice 2016 | 89 020.28  |

1. Excédent antérieur en SF de la COMMUNE 551 038.87

**Soit un excédent global de fonctionnement au 31/12/2016 640 059.15**

### Section d'Investissement :

|                                          |             |
|------------------------------------------|-------------|
| ➤ Recettes exercice 2016                 | 72 246.60   |
| ➤ Dépenses exercice 2016                 | 167 520.96  |
| ➤ Déficit d'investissement exercice 2016 | - 95 274.36 |

1. Excédent antérieur en SI COMMUNE 27 712.25

**Soit un déficit global d'investissement au 31/12/2016 - 67 562.11**

**✚ Résultat de clôture au 31 décembre 2016 572 497.04**

**✚ RAR Restes à Réaliser 49 600.00**

## Adoption compte de gestion 2016 de la commune de BOISMORAND

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité :

- ✓ Le compte de gestion de l'exercice 2016 du receveur municipal

|                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Résultat de clôture au 31/12/2016</b> $\Rightarrow$ <b>572 497.04 €</b> |
|----------------------------------------------------------------------------|

Se décompose comme suit :

- Résultat de clôture en section de Fonctionnement au 31/12/15 = **640 059.15 €**
- Résultat de clôture en section d'Investissement au 31/12/15 = **- 67 562.11 €**

## Affectation de résultat au BP 2017

|                                                                       | <b>Dépenses</b>  | <b>Recettes</b>   |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|
| <b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b> | <b>67 562.11</b> |                   |
| <b>1068 - Excédent fonctionnement capitalisés</b>                     |                  | <b>117 162.11</b> |
| <b>002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>                       |                  | <b>522 897.04</b> |

### **Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement Communal : travaux de ravalement de la Petite Puisaye**

Considérant les critères d'éligibilité des projets d'intérêt local, sous maîtrise d'ouvrage communale, qui doivent tout particulièrement répondre aux besoins des habitants de la commune notamment en termes de service de proximité. Ces projets doivent s'inscrire dans les thématiques et domaines de l'aménagement durable, de la proximité et du développement des territoires ainsi que la cohésion sociale et la citoyenneté, dont la maturité et viabilité économique sont assurées et qui sont en adéquation avec les orientations stratégiques du projet de mandat départemental 2015-2021.

La commune souhaite engager des travaux de rénovation de la façade de la « Petite Puisaye » afin de valoriser cet unique commerce, de préserver son patrimoine, de rendre accueillant ce commerce et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Coût prévisionnel de ces travaux 37 060 € HT

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVE** le projet « rénovation de la façade de la Petite Puisaye »
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets d'intérêt communal auprès du département du Loiret ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer et accomplir toutes les formalités relatives à cette demande de subvention
- ✓ **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 50 % du total HT

### **Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de ravalement de la « Petite Puisaye »**

Suite à l'acquisition et à la réfection du restaurant de la Petite Puisaye, le Maire propose de continuer cette action en réhabilitant la façade afin de valoriser **cet unique** commerce (restauration, dépôt de pains, lieu de rencontre...), de préserver son patrimoine, de le rendre accueillant et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Le coût estimatif de ces travaux représenterait la somme 37 060 euros HT

Le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de bénéficier d'une subvention dite sur la réserve parlementaire pour les travaux d'intérêts communaux.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- ✓ **ADOpte** le projet de travaux de ravalement de la « Petite Puisaye » dont le coût des travaux HT représente la somme de 37 060 euros
- ✓ **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention à hauteur maximale au titre de la réserve parlementaire
- ✓ **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer et effectuer toutes les démarches administratives relatives à ce dossier
- ✓ **DITS** que les crédits sont inscrits au budget 2017

## **Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Un des agents de la collectivité est adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Il a la possibilité d'un avancement de grade à compter du 01 août 2017.

Il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe afin de permettre la nomination de l'agent dans ce nouveau grade

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- ✓ **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2017

## **RPQS de l'eau – SIAEP de Boismorand – Les Choux - Langesse**

Mr Joël DOS SANTOS présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- ✓ **ADOPTE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable concernant l'exercice 2016

## **Demande de subvention – Association Sauvegarde du Site de la Bussière**

Mr Joël DOS SANTOS donne connaissance du courrier de l'association Sauvegarde du Site de la Bussière. Il rappelle que cette association s'était manifestée suite au projet de sablière sur la commune de LA BUSSIÈRE. Cette association sollicite une subvention pour répondre aux charges exceptionnelles auxquelles elle devra faire face.

Effectivement, le SIAEP de Boismorand – Les Choux - Langesse avait exprimé son soutien auprès de cette association car le syndicat était inquiet sur la probable pollution de la nappe phréatique, pollution de la nappe dans laquelle nous puisons l'eau de nos communes pour la consommation humaine.

La commune de Boismorand n'est pas concernée par les points évoqués dans le courrier de cette association notamment par sur le plan foncier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- ✓ **Emet un avis défavorable** quant à la demande de l'association Sauvegarde du Site de La Bussière – courrier en date du 17 octobre 2016

### **Divers :**

M. PRIGNON a annoncé son désir d'être remplacé au sein du SIAEP et propose d'accompagner un élu quelque temps pour lui transmettre le suivi de ses dossiers

Vu par nous, Maire de la Commune de **BOISMORAND**, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 Août 1884.

A Boismorand, le 23 février 2017